

## JUST-LOUIS DE SERRES

ECUYER, LIEUTENANT GÉNÉRAL AU BAILLIAGE

Just-Louis de Serres, fils de Just, deuxième du nom et de Marie de Baronnat, naquit le 2 mai 1662. Le 9 mai 1688, il racheta l'office de lieutenant général au bailliage d'Annonay, d'André Desfrancois, à qui sa mère, veuve de Just de Serres, l'avait vendu au prix de 30,000 livres, le 14 décembre 1672.

Il paraît que cette acquisition lui fut très préjudiciable et le mit dans un état de gêne que vint augmenter une nombreuse famille.

Il devait des arrérages de rentes au prieur des Carmes du Puy, et des droits de dîme, sur une vigne à Saint-Désirat, aux Pères jésuites du collège de Tournon, comme prieurs du prieuré d'Andance.

Dans une lettre que lui écrivit, le 26 juillet 1698, le P. Perrin, recteur dudit collège, on remarque les passages suivants : « Vous savez mieux que moi que la dîme étant « du droit divin, on ne fait qu'engager sa conscience et « s'obliger à une restitution difficile, de refuser ou de « différer de la payer, et qu'une injustice de cette nature « attire toujours de grands malheurs dans les familles. »

Dans une autre lettre du 6 mars 1699, il s'exprime ainsi : « Vous savez que tôt ou tard Dieu venge cette « injustice et la punit même en ce monde par la perte des « autres biens les mieux acquis et par la décadence des « familles. »

Les réflexions du P. Perrin se réalisèrent comme une prophétie. Just-Louis de Serres eut beaucoup de dettes, au point qu'il ne pouvait payer les droits de capitation. Après